



DURÉE
14 heures



PRÉ-REQUIS
Aucun



PUBLIC
L'ENSEMBLE DU
PERSONNEL



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 10 Stagiaires



DELAIS ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



CONDITIONS TARIFAIRES
Intra à partir de 1000 €/HT / Cession
Inter à partir de 250 €/HT / Stagiaire

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE - FS01

FS01-16-01-26 - VERSION 3.00 - © LST FORMATIONS

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) consiste à être un acteur de la prévention au quotidien dans son environnement de travail, tout en portant secours à toute victime d'un accident du travail.

LES OBJECTIFS

de cette action de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité :

De mettre en application ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) au service de la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.

D'intervenir face à une situation d'accident du travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance.
- Se positionner comme un acteur de prévention.

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

- Repérer les dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposés.
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.

- Transmettre aux personnes en charge de la prévention.
- Proposer si possible des pistes d'amélioration.

Protéger de façon adaptée.

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime.

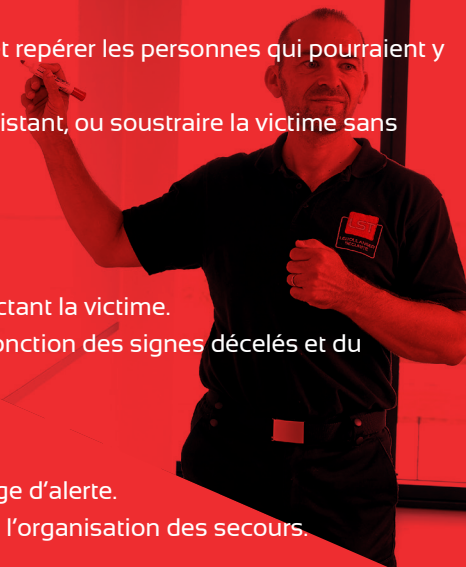
- Déceler une urgence vitale.
- Reconnaître les autres signes affectant la victime.
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Faire alerter ou alerter.

- Les différents éléments du message d'alerte.
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours.
- Faire alerter ou alerter soi-même.

Secourir la victime de manière appropriée.

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
- Réaliser l'action ou les actions choisis en respectant la conduite à tenir.
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Artcles R4224-15
 et 16 – R 4121-1 à 4
 Décret n°2007-705 du 4 mai 2007
 INRS : document de référence v8-01/2021

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Conformes à ceux par l'INRS :
 Exposés interactifs, démonstrations
 par le formateur, études de cas,
 mises en situation

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Evaluation théorique et pratique
 selon la grille de certification des
 compétences du SST de l'INRS

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7H00 tous les 2 ans

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE PRATIQUE

La victime saigne abondamment.

- Les saignements abondants.
- Les gestes associés.
- Cas particuliers.

La victime s'étouffe.

- L'obstruction complète ou partielle des voies aériennes.
- Les gestes associés.

La victime se plaint de malaise.

- La mise au repos.
- Les signes du malaise.
- L'AVC et l'accident cardiaque.
- Le questionnement de la victime et des témoins.
- L'alerte.
- Les cas particuliers.

La victime se plaint de brûlures.

- Les différents types de brûlures.
- Conduite à tenir pour les différents types de brûlures.
- Les cas particuliers.

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

- Douleur du coup à la suite d'un traumatisme.
- Conduite à tenir pour une victime ayant reçu un coup sur la tête.
- Les traumatismes.

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

- L'identification de la gravité d'une plaie.
- Conduite à tenir pour les plaies graves.
- Conduite à tenir pour les plaies simples.
- Le conditionnement du segment de membre sectionné.

La victime ne répond pas, mais elle respire.

- La vérification de la conscience et de la respiration.
- La libération des voies aériennes.
- La position latérale de sécurité.
- Les cas particuliers.

La victime ne répond pas et ne respire pas.

- La prise en charge d'une victime qui ne répond pas et ne respire pas.
- Les gestes associés pour les adultes, les enfants et les nourrissons.
- La mise en oeuvre d'un défibrillateur automatique externe (DAE).
- Les cas particuliers.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Artcles R4224-15
 et 16 – R 4121-1 à 4
 Décret n°2007-705 du 4 mai 2007
 INRS : document de référence v8-01/2021

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Conformes à ceux par l'INRS :
 Exposés interactifs, démonstrations
 par le formateur, études de cas,
 mises en situation

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Evaluation théorique et pratique
 selon la grille de certification des
 compétences du SST de l'INRS

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7H00 tous les 2 ans